



VÉRIFICATION DES EPI* CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

**Équipements de Protection Individuelle*

OBJECTIF(S)

- ✓ Être capable d'analyser et d'évaluer les risques liés au travail en hauteur, de savoir choisir et utiliser de manière pertinente les Équipements de Protection Individuelle (EPI).
- ✓ Connaître les procédures d'entretien et de vérification des EPI, la périodicité, la traçabilité.
- ✓ Être capable de réaliser la Vérification Générale Périodique (VGP) de ces équipements en appliquant les dispositions réglementaires.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne amenée dans le cadre de son travail à utiliser un harnais antichute et à réaliser les vérifications périodiques des EPI au sein de son entreprise.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte au travail en hauteur.

DURÉE

07H00 (1 jour).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

- Notions élémentaires du travail en hauteur.
- Les accidents du travail liés à la hauteur et statistiques.
- Réglementation et normes en vigueur, obligations employeurs/employés.
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles. Responsabilités en cas d'accidents.
- Présentation des protections collectives (garde-corps, échafaudages, nacelles, ...).
- Présentation des dispositifs d'ancrage (les types, leurs utilisations).
- Protection individuelle :
 - Présentation.
 - Normes et caractéristiques.
 - Règles d'utilisation.
 - Règles de vérification.
- Évaluation des compétences théoriques (QCM).

PARTIE PRATIQUE

- Présentation et contrôle du matériel (contrôle journalier).
- Procédure de vérification de l'état de conservation des EPI : harnais, longes, cordes, connecteurs ...
- Rédaction de rapport de vérification, mise à jour du registre de sécurité, suivi du matériel.
- Recherche des documentations spécifiques aux EPI des participants.
- Équipement des stagiaires, réglage du harnais, principe d'utilisation de la liaison antichute.
- Procédure de mise en place et d'utilisation de points d'ancrage provisoires.
- Évaluation de compétences pratiques.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Une demi-journée théorique, Une demi-journée pratique.

Mise en application du port du harnais de sécurité, utilisation et vérification des EPI.

Pratique sur site (accès toiture, accès atelier ...)

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama, exposés, vidéos.

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais de sécurité, liaison antichute (longe, corde, antichute à rappel automatique...), gants.